République Française
MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
Secrétariat général

ARRETE

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire ;

VU le décret n°2009-1641 du 24 décembre 2009 portant création de l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup), notamment son article 5,

SUR proposition du directeur général de l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup),

SUR la proposition du secrétaire général ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier FAUGERE, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, est nommé directeur de l'école nationale des services vétérinaires, intégré à l'institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup).

Sa résidence administrative est fixée à Marcy l'Etoile (Rhône).

ARTICLE 2 : La dépense correspondant à la rémunération est imputée sur les crédits du 0142-10-YC.

Paris, le 30/09/2010.

Pour le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et par délégation

Le Secrétaire Général

Jean-Marie AURAND